

IMPACT DES DERNIERS CYCLES ÉLECTORAUX SUR LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE EN RD CONGO

Introduction

Rigobert MINANI

Ph.d, S.J.

Université Loyola du
Congo (ULC).

Centre d'études
pour l'action sociale
(CEPAS).

Membre du Conseil de
Rédaction

de *Congo-Afrique*.
rigomin@gmail.com

Il serait difficile de comprendre le chaos électoral de 2023 sans le situer dans le prolongement des processus électoraux passés¹. En effet, nous ne pouvons pas espérer l'amélioration du cycle prochain sans nous arrêter un instant pour revisiter les cycles électoraux passés et le danger immédiat des élections de 2023 sur les processus électoraux futurs.

En effet, le message de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) du 16 janvier 2024 intitulé « *Celui qui se livre à la fraude n'habitera pas dans sa maison* » (Ps 101, 7)² décrit en des termes forts et inquiétants les conséquences possibles des élections de 2023 sur la consolidation de la démocratie en RD Congo. « *Il se pose des questions sur la perception que le peuple congolais aura du prochain parlement* »³. Cette lettre des Évêques fait écho à la clameur publique scandalisée par l'étendue de la fraude et des manipulations des élections en 2023.

« *Nous avons découvert... un nombre impressionnant de votes parallèles avec les machines à voter trouvées chez les particuliers* »⁴. Cette tricherie à ciel ouvert, du reste confirmée par la CENI elle-même et par les jugements de la cour constitutionnelle, pourrait, si on n'en tire pas de leçons courageuses, enterrer la démocratie en RD Congo. Surtout qu'elle s'est prolongée à travers une vaste pratique éhontée du népotisme, du clientélisme, du régionalisme et de corruption dénoncée par les candidats de la majorité comme de l'opposition pour les élections des gouverneurs et des sénateurs.

1 Jean-Claude MASHINI, D.M., « Élections en RD Congo (2023). Défis démocratiques et récurrence du déficit de gouvernance électorale », in *Congo-Afrique*, février 2024, pp. 123-150.

2 Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), « *Celui qui se livre à la fraude n'habitera pas sa maison* » (Ps 101,7). Message des Évêques de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo à l'issue du processus électoral, 16 janvier 2024.

3 Idem, n° 7.

4 Ibidem.

Dans sa lettre, la CENCO fait remarquer que le peuple est sorti de cette expérience hébété, désillusionné, traumatisé, scandalisé et même anesthésié⁵. Ainsi, quand le peuple est continuellement intimidé, les élus corrompus, et qu'au parlement l'opposition ne représente qu'une force symbolique, comment repartir du bon pied pour ré-enchanter l'engagement des Congolais pour la démocratie ? Sur qui compter encore quand il y a même des tentatives pour intimider la hiérarchie de l'Église catholique et que la diplomatie étrangère, terrorisée par la violence organisée contre les ambassades, semble, elle aussi, se ranger ?

La conséquence est que toutes les parties prenantes au processus de consolidation de la démocratie en RD Congo sont aujourd'hui déboussolées.

Enfin, les évêques avertissent qu'aucune nation ne pourrait durablement se construire dans le mépris des valeurs⁶. La RD Congo risque, s'il n'y a pas de sursaut collectif pour sauver la démocratie en péril, de basculer dans la dictature du parti unique dont avait souffert durant 32 ans le peuple congolais et pour laquelle il garde encore des séquelles.

Face à cette situation, nous nous proposons de faire un retour rapide sur les deux derniers cycles électoraux pour essayer de comprendre le comportement des parties prenantes au processus électoral de décembre 2023. Notre thèse est que nous récoltons les conséquences des dérives commencées déjà en 2011. En effet, la « catastrophe électorale »⁷ de 2023 a été précédée par le désordre électoral de 2011⁸ et les élections sans chiffres⁹ de 2018.

1. Manœuvre de survie

Le professeur Ndaywel décrit, au chapitre sept du livre intitulé « *La saison sèche est pluvieuse. L'audace de dresser le front pour un autre Congo* »¹⁰, comment, à l'approche de la fin du deuxième mandat du Président Joseph Kabila, lui-même et certains membres de son parti s'étaient lancés dans des manœuvres de survie en dehors des pratiques démocratiques régulières. En effet, lors d'une tentative précédente visant la révision constitutionnelle initiée en 2011, ils étaient parvenus à faire sauter le deuxième tour des élections présidentielles tout en se gardant de

5 Idem, n°12.

6 Idem n°13.

7 « Irrégularités et incidents dont l'ampleur et l'étendue font des élections du 20 décembre 2023 un catastrophe électorale », CENCO, *idem*, n° 4.

8 Léon DE SAINT MOULIN, « Analyse des résultats officiels des élections du 28 novembre 2011 », in *Congo-Afrique*, février 2012, pp. 87-114

9 Gérard GEROLD, « La CENI dirigée par Corneille Nangaa vient d'inventer le nouveau concept « d'élection sans chiffres » réduisant les opérations électorales à la publication d'une simple « liste de gagnants » préalablement sélectionnés par une camarilla invisible », in *Afrikaarabia*, « RDC : Nouveau concept des élections sans chiffres », (15 mars, 2019).

10 Isidore NDAYWEL É NZIEM, *La Saison sèche est pluvieuse. L'audace de dresser le front pour un autre Congo*, Kinshasa, Mediaspaul, 2017.

toucher les dispositifs hautement sensibles dans la constitution congolaise de limitation de mandat.

« La forme républicaine de l'État, le principe du suffrage universel, la forme représentative du Gouvernement, le nombre et la durée des mandats du Président de la République, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical, ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle. Est formellement interdite toute révision constitutionnelle ayant pour objet ou pour effet de réduire les droits et libertés de la personne ou de réduire les prérogatives des provinces et des entités territoriales décentralisées » (Article 220).

Cet article a une longue histoire. Il est l'un des ceux que l'on a déclaré depuis le pacte de Sun City de « verrouillé ». En effet, la constitution de la RD Congo stipule que le Président est élu pour un mandat de 5 ans (Art. 70) et ne peut être renouvelable qu'une seule fois. Elle précise aussi que changer cette clause est formellement interdit (Art. 220).

Et pourtant, en 2013, soit trois ans avant la fin du deuxième et dernier mandat du régime Kabila, le professeur Évariste Boshab, alors secrétaire général du parti présidentiel, le PPRD, va publier un livre volumineux et « savant »¹¹ qui s'active à relativiser les articles verrouillés de la constitution. L'opinion doutera de ses intentions, celles de son chef et de son parti politique. On parlera alors d'une production intellectuelle au service du « glissement ». Certains analystes iront jusqu'à qualifier cette publication d'*instrument de blanchiment des hérésies juridiques*.

À partir de cette date, les partis politiques, la société civile, la conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et les mouvement citoyens avaient compris que le temps était venu de se mobiliser pour barrer la route à un troisième mandat qui était l'objectif principal du projet de changement de la constitution.

Cette éventualité provoquera alors une levée de boucliers contre, à la fois, le troisième mandat du président Kabila et le changement de constitution. L'Association des professeurs de l'Université de Kinshasa (APUKIN) dénoncera la manœuvre. Les « forces acquises au changement » démarrèrent une campagne « Ne touche pas à mon 220 et pas de présidence à vie en RDC ». Beaucoup d'autres groupes rejoindront cette résistance. La désapprobation la plus forte viendra de l'Église catholique : « *Les évêques de la Cenco réaffirment leur détermination à s'opposer à toute tentative de modification de l'article 220 de notre constitution...* »¹².

11 Evariste BOSHAB, *Entre la révision de la constitution et l'inanition de la nation*, Bruxelles, éd. Larcier, 2013, pp. 350-351.

12 Communiqué rendu public samedi 29 juin à l'issue de la 50^e assemblée plénière de la Cenco.

2. L'édifice se lézarde

Le tollé général soulevé par le débat d'un éventuel troisième mandat de Joseph Kabila et de la révision de la constitution provoqua une fissure au sein de celle qui était alors la majorité présidentielle (MP) au pouvoir. Un groupe va se désolidariser de la démarche entreprise par leurs collègues. Celui-ci avait estimé que ces questions n'avaient jamais été discutées au sein du bureau politique de la MP. Les tenants de cette position se recrutaient en grande partie dans la deuxième force de la MP d'alors, à savoir le Mouvement Social pour le Renouveau (MSR). Ils avaient un certain nombre d'objections contre le projet défendu par le PPRD. Ce groupe avait pris le courage de rappeler à sa famille politique que le troisième mandat est interdit par la constitution. Y toucher allait discréditer les institutions de la nation, et l'entreprise risquait aussi de diviser profondément la nation. Cette révision n'aurait pas plus l'appui de la communauté internationale et allait en fin de compte justifier des formes de contestation et provoquer le soulèvement de la population¹³.

La réponse du PPRD sera brutale. Les tenants du respect de la constitution seront exclus de la plateforme. Ils assumeront leur posture en démissionnant en bloc.

*« Pour la première fois dans son histoire politique le Congo connut une succession de démissions : celles des ministres, de premier Vice-président et secrétaires rapporteurs de l'assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que celles de quelques membres de la CENI »*¹⁴.

Le groupe exclu de la MP mettra en place, le 10 octobre 2015, soit une année avant la fin du mandat de Kabila, une nouvelle plateforme politique appelée « groupe de 7 partis » (G7) et se donneront comme objectif de *« lutter pour le respect par tous de la Constitution et des Lois et Règlements de la RDC ; promouvoir l'alternance démocratique ; œuvrer pour l'organisation des élections crédibles et véritablement démocratiques »*¹⁵.

3. Limite de l'arme de la violence

Faute de réussir un changement de la constitution et d'arracher un 3^{ème} mandat, le régime au pouvoir à l'époque multipliera des stratégies pour s'éterniser au pouvoir. La construction d'un scénario autour de la Loi électorale sera même essayée.

13 Ce débat cachait un autre non exprimé. Celui des ambitions des leaders de la plateforme. Autant beaucoup avaient accepté le leadership de Kabila pour la transition et son premier et second mandat, autant plus d'un d'entre eux estimaient qu'il était temps que leur famille politique favorise l'émergence d'un nouveau leader.

14 Isidore NDAYWEL, *La Saison sèche est pluvieuse. L'audace de dresser le front pour un autre Congo*, Kinshasa, éd. Médiapaul, 2017. p. 153.

15 Article 3 de Acte constitutif du G7.

« Le 28 novembre 2015, treize mois avant la fin de son second mandat, le Président Kabila, dans son discours sur l'État de la Nation, invita curieusement le parlement à réfléchir sur un nouveau système électoral avec des modalités de vote moins coûteuses »¹⁶.

Ce scénario avait envisagé des opérations électorales qui devraient nécessairement avoir comme effet le prolongement du mandat. Il s'agissait du découpage du pays (passage de 11 à 26 provinces), de l'élargissement du vote à la diaspora pour le scrutin de 2016 et du recensement général de la population comme préalables à la tenue des élections.

Le débat suscité autour des réformes de la loi électorale retardera le processus électoral. Il rendra inévitable le « glissement » car organiser les élections en 2016 devenait techniquement impossible. Cette situation alimentera aussi la violence. Il fallait donc, pour recréer la sérénité, trouver une solution politique. L'opposition en profitera pour monter les enchères. Elle organisera, du 8 au 9 juin 2016 à Genval en Belgique, une conférence des « forces politiques et sociales acquises au changement » au sein desquelles étaient représentées les grandes formations de l'opposition¹⁷. Alors qu'il ne restait que six mois avant les élections, ils exigeront la tenue de celles-ci dans le délai constitutionnel, c'est-à-dire en décembre 2016, la libération des prisonniers politiques et d'opinion, des activistes des droits de l'homme ainsi que des journalistes¹⁸.

Une contre-proposition viendra du gouvernement. Il convoquera à son tour un dialogue politique sous l'égide de l'Union Africaine, avec un facilitateur extérieur. Il se tiendra du 1^{er} septembre au 18 octobre 2016, et sera facilité par Eden Kodjo, médiateur de l'Union Africaine. Le débat tournera autour de la crédibilisation des élections, à savoir le fichier électoral, la séquence des élections, le calendrier électoral, les mesures d'équité et de transparence du processus, la sécurisation des personnes, le budget, le financement et le code de bonne conduite.¹⁹ Ce dialogue sera compris comme une manœuvre dilatoire de plus pour gagner du temps, diviser l'opposition et cautionner le dépassement du délai constitutionnel de l'organisation des élections.

La suspicion autour de ce dialogue sera à l'origine de la montée de la tension et de la violence. Le 19 et 20 septembre un sit-in devant la CENI se transformera en un bain de sang : « le nombre de tués (parmi lesquels 4 policiers) fut estimé, selon les camps, à 30 ou 100 morts »²⁰.

Le régime réussira cependant à débaucher un leader de l'UDPS pour en faire un Premier ministre. Mais même avec un premier ministre issu

16 NDAYWEL, *op. cit.*, p. 157.

17 L'UDPS et alliés, la Dynamique de l'opposition, le G7, l'AR, le Front du Peuple, le MPP, le G14, la convention des républicains et la Société civile.

18 Rapport final de la conférence de GENVAL le 10 juin 2016.

19 Rapport final du dialogue de l'union africaine.

20 NDAYWEL, *idem*, p. 164.

de l'opposition, les protestations ne s'arrêteront pas. Le 19 décembre 2016, le mandat constitutionnel de Kabila était arrivé, sans consensus politique, à sa fin. Le pays aura besoin d'un autre dialogue plus consensuel pour délimiter la période de la transition politique et calmer la tempête. Cette tâche sera confiée à la CENCO.

4. La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) à la rescousse

À la veille de la fin du mandat de Joseph Kabila, deux options étaient en compétition dans l'opinion publique. Une première voulait pousser le régime à quitter le pouvoir par la force. La deuxième proposait que l'on négocie la sortie de la crise. La CENCO était plutôt en faveur de cette dernière²¹. Sollicitée par le régime en place pour recréer « l'inclusivité et l'unanimité », la CENCO acceptera la tâche. Elle initiera, le 06 décembre 2016, le dialogue entre le pouvoir, l'opposition et la société civile. L'objectif des négociations était d'aider à élargir le consensus sur la manière de gérer la transition.

Les discussions dans les commissions étaient centrées sur un certain nombre de points :

- Forger une même compréhension du respect de la Constitution²² et de ses implications en rapport avec la crise en cours.
- S'entendre sur les étapes du processus électoral²³.
- Trouver un accord sur le fonctionnement des institutions pendant la période de la transition²⁴ ;
- Prendre des mesures de décrispation politique ; et
- Mettre en place le mécanisme de suivi de l'Accord politique.

Le premier défi était de conclure un accord politique de gestion de la transition et de commencer l'année 2017 en paix. La CENCO, comme les négociateurs, se trouvaient sous pression de la rue. Si un accord balisant la transition n'était pas conclu au 31 décembre 2016, et les mandats électoraux de toutes les institutions élues étant à leur terme, le pays allait basculer dans un vide juridique²⁵ et un désordre généralisé.

5. Accord inclusif du centre interdiocésain

Malgré la résistance des acteurs en présence, les Évêques parviendront *in extremis* tard dans la nuit du 31 décembre 2016, à arracher la signature

21 Elle sera fortement critiquée. Le Pouvoir s'était préparé à une forte violence et les Évêques avaient peur que cela ne neutralise pour longtemps les revendications démocratiques.

22 La Majorité faisait la promotion d'une interprétation de la constitution qui permettait le changement même des articles verrouillés.

23 Séquences, calendrier, financement des élections, et surtout l'indépendance de la commission électorale (CENI).

24 Le temps de la transition et le partage des postes de responsabilité politique.

25 Le vide juridique pourrait justifier un coup de force et faire dérailler le processus de démocratisation.

de l'Accord. Celui-ci organisait une transition d'une année avec un gouvernement de transition qui devait être animé par l'opposition. Les négociations avaient aussi tracé les balises à la commission électorale pour l'organisation, avant fin 2017, des élections. Pour ce qui est de la Commission de décrispation politique, les parties se sont accordées qu'afin de recréer un climat de confiance mutuelle et de décrisper la vie politique, la prise d'un certain nombre de mesures urgentes, dont la libération des prisonniers politiques, la fin de l'exil forcé des leaders politiques et d'opinion, la libération des médias et la cessation des harcèlements de toutes sortes²⁶.

L'accord du 31 décembre 2016 fut un soulagement pour toute la nation. Toute la classe politique s'était finalement engagée à organiser, dans l'année qui suivait, les élections. Les négociations furent suspendues avec la promesse de les recommencer au début de l'année pour finaliser le document intitulé « arrangements particuliers »²⁷. Ce document devait concrétiser l'accord signé en finalisant la répartition des postes dans le gouvernement et les autres institutions de la transition.

Malheureusement, le 1^{er} février 2017, le leader de l'opposition Étienne Tshisekedi s'éteignit à Bruxelles. Le régime en place profitera de cette mort pour mettre en cause l'architecture de la transition et même travestir la lettre et l'esprit de l'Accord de la Saint Sylvestre en débauchant de l'UDPS un deuxième leader pour en faire un premier ministre. La CENCO fit tout son possible pour ramener la majorité au pouvoir à la raison. Mais le rapport de force pour la mobilisation de la rue ayant changé, le pouvoir avait décidé d'opérer un passage en force et confisquer la gouvernance de la transition.

À bout de leurs forces les évêques jetteront l'éponge. Le 23 juin 2017 ils publieront le message intitulé : « **Le Pays va très mal. Debout, Congolais ! Décembre 2017 approche** »²⁸ pour en appeler à la responsabilité de chacun.

Le texte dénonce le manque de *volonté politique* pour mettre en œuvre l'Accord. « *Les acteurs politiques multiplient des stratégies pour le vider de son contenu, hypothéquant ainsi la tenue d'élections libres, démocratiques et apaisées ...* ».

La CENCO prendra alors à témoin l'opinion : « *Par nos prises de position, nous n'avons cessé de rappeler à la classe politique congolaise de prendre en compte les vraies aspirations de la population. Vous en êtes témoins. Malheureusement, nous ne sommes pas souvent écoutés* ». C'est alors que l'épiscopat orientera les chrétiens vers les actions de mobilisation générale²⁹.

26 Manipulation de la justice, menace physique etc.

27 Document chargé de mettre en pratique l'accord par le partage entre autres des postes ministériels.

28 CENCO, Le Pays va très mal. Debout, Congolais ! Message de la 54^{ème} assemblée plénière ordinaire des Évêques membres de la CENCO, Kinshasa, le 23 juin 2017.

29 « Mettons-nous debout, dressons nos fronts encore courbés et prenons le plus bel élan () pour bâtir un pays plus beau que celui d'aujourd'hui (cf. L'hymne national congolais). Il est impérieux de nous impliquer nous-mêmes, de prendre notre destin en main, sinon notre avenir sera

« Mettons-nous debout, dressons nos fronts », pour nous impliquer et prendre notre destin en mains. Elle demandera à la population de ne pas céder au découragement, à la peur, et au fatalisme : *« Une minorité de concitoyens a décidé de prendre en otage la vie des millions de Congolais. C'est inacceptable ! Nous devons prendre en main notre destin commun ».*

6. Campagne de diabolisation et de répression

À partir de ce moment, le pays fera face à des violations massives des droits de l'homme dont la répression brutale des marches pacifiques, assassinats et exécutions extra judiciaires. Au 31 décembre 2017, la répression avait touché presque toutes les paroisses catholiques de Kinshasa.

« Selon l'Église, le 31 décembre... les forces de sécurité ont encerclé au moins 134 paroisses catholiques à Kinshasa et érigé des barrages routiers, Nombre d'habitants... qui portaient de manière visible des croix, des bibles, des chapelets et des rameaux – ont été empêchés Les forces de sécurité ont annoncé à certains d'entre eux qu'il n'y aurait pas de messe ce jour-là et qu'ils devaient rentrer chez eux »³⁰.

Ces jours-là, outre les gaz lacrymogènes jetés dans les églises, et plus de huit décès confirmés par la police, *« Human Rights Watch a reçu des informations crédibles ... faisant état d'au moins 20 autres personnes tuées à Kinshasa dont les corps ont été emmenés par les forces de sécurité vers des lieux qui n'ont pu être identifiés. Certains auraient été jetés dans le fleuve Congo »³¹.*

Il en sera de même le 21 janvier 2018. *« Au moins sept personnes ont été tuées, ...dont une femme de 24 ans qui aspirait à la vie religieuse, tuée par balles devant son église »³².* Et le 25 février³³, un militant des mouvements citoyens fut abattu à l'entrée de l'Église. Son corps fut confisqué par la police et caché. Et le 19 mai, jour de son enterrement, le cortège funèbre fut dispersé à coups de gaz lacrymogènes.

hypothéqué pour longtemps. Face au tableau sombre que présente aujourd'hui notre pays, la pire des choses est le découragement ! Nous vous le demandons instamment : il ne faut céder ni à la peur ni au fatalisme. Une minorité de concitoyens a décidé de prendre en otage la vie des millions de Congolais. C'est inacceptable ! Nous devons prendre en main notre destin commun. C'est le moment historique d'être « des "ambassadeurs du Christ" (2 Co 5,20) dans l'espace public, au cœur du monde » et d'« avoir une présence active et courageuse dans le monde de la politique » (*Africae Munus*, n.128, 131)".

30 <https://www.hrw.org/fr/news/2018/01/20/rd-congo-les-forces-de-securite-ont-tire-sur-des-fideles-catholiques>.

31 Idem.

32 Ibidem.

33 Rossy Mukendi Tshimanga est le martyr emblématique de la répression barbare du dimanche 25 février 2018 à Kinshasa. Il a été tué par balles, tirées par la police, alors qu'il essayait de fermer le portail de la paroisse Saint-Benoît de Lemba pour protéger les paroissiens qui manifestaient pour le départ du président hors-mandat Joseph Kabila, et qui étaient pourchassés par les forces de sécurité. (<http://desc-wondo.org/fr/rossy-mukendi-intellectuel-martyr-25-fevrier-2018-b-musavuli/>).

En 2017, le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme (BCNUDH) a fait état d'une augmentation inquiétante d'assassinats³⁴. Il a documenté 6.497 violations des droits de l'homme en RD Congo. Et selon ce rapport, cette augmentation s'expliquait notamment par le grand nombre de violations liées à la restriction de l'espace démocratique.

7. Les Élections de 2018 et leur impact pour le processus démocratique en RD Congo

Les élections de 2018 étaient organisées dans un contexte où l'UDPS, probablement fragilisée par la violence, était déjà en train de finaliser un accord politique secret de partage du pouvoir avec le régime que, publiquement, il combattait pourtant. Le reste de l'opposition s'est alors coalisée pour avoir un seul candidat à opposer au candidat de la MP. Faute d'avoir arraché un troisième mandat pour Joseph Kabila, la MP choisira à la dernière minute le Secrétaire général du PPRD comme candidat à la présidentielle. Malgré un effort sophistiqué pour organiser la fraude électorale, la MP ne parviendra pas à faire gagner son candidat, car les missions d'observations électorales, et principalement celles de la CENCO et de la société civile, s'étaient bien préparées pour faire échouer la manœuvre. C'est donc face à cette nouvelle situation que la MP ira proposer à l'UDPS un accord de partage du pouvoir. Mais cette alliance, que d'aucuns qualifièrent de « contre-nature », volera en éclat quelque temps après pour donner naissance à l'Union sacrée, au terme d'un scénario rocambolesque de retournement de vestes d'une bonne partie de députés pourtant membres de l'ancienne MP.

Les élections de décembre 2023 se sont passées dans un chaos qui risque d'engager le pays vers dans une crise multiforme défavorable à la consolidation de la démocratie en RD Congo.

Conclusion

En réalité, le processus démocratique en RD Congo a connu, depuis les premières élections de 2006, des ratés qui ont continuellement mis en péril la cohésion nationale. Après les élections de 2006 pourtant qualifiées par les missions d'observation d'une expérience globalement réussie, la ville de Kinshasa a connu des affrontements armés entre les troupes de Jean-Pierre Bemba, candidat malheureux, et celles de Joseph Kabila. Après ces événements, l'arrestation de Bemba et son envoi à la CPI continuent de nourrir des rancœurs.

Les résultats des élections de 2011 n'avaient jamais été reconnus par l'UDPS. Ils avaient été à l'origine de graves violences que ne cesse de

³⁴ "United Nations human rights office in Congo reported that some 1,176 people were extrajudicially executed by Congolese "state agents" in 2017" HRW, 20 janvier 2017.

rappeler ce parti. Le parcours qui a conduit à l'accord de 2018 décompte sur son chemin des dizaines de morts et plusieurs recombinaisons violentes des alliances. Enfin, 2023 semble avoir été la conséquence de ces ratés sur le chemin de la consolidation de la démocratie en RD Congo.

Le plus inquiétant c'est que ce parcours dévoile qu'il ne semble pas exister de lignes de séparation claires entre la majorité au pouvoir et l'opposition. Ces deux entités s'adonnent toutes à de multiples alliances opportunistes, momentanées et souvent éphémères. Autant l'alliance AFC-CACH-FCC n'est pas une génération spontanée, autant son effacement a favorisé l'émergence de l'Union Sacrée déjà lézardée en moins d'une année d'existence.

Le retour sur cette période nous apprend aussi qu'il y a des éléments de langage à identifier si l'on veut raviver la confiance dans les élections. Une de ces affirmations est celle de dire que « *les élections coûtent cher* » pour la république et qu'il faut initier des réformes pour mettre en place un nouveau système de vote moins coûteux. Même si, dans l'absolu, ces arguments ne sont pas faux, le contexte de leur utilisation nous révèle souvent des agendas cachés. Cet argument est intenable quand on considère la gabegie financière qui entoure toutes les opérations électorales et la corruption qui a élu domicile dans la centrale électorale.

Ainsi, derrière la réforme électorale se cache aussi la volonté d'avoir un contrôle sur les électeurs qui pourraient être appelés à voter le président, les députés, les gouverneurs de provinces et les sénateurs.

Une autre proposition tirée de la période 2011-2018 est la nécessité de faire précéder les élections par le recensement national dont l'objectif final semble toujours soit de confisquer le processus de vote des citoyens, soit de prolonger indûment le mandat faute de pouvoir faire un troisième, soit de travestir le processus électoral.

Comment, dans ce contexte, convaincre que les élections valent encore la peine d'être organisées ? Comment raviver le rêve de la démocratie pour laquelle beaucoup de nos compatriotes ont donné la vie ? Ne doit-on pas, désormais, prendre au sérieux le fait que les élections ne sont pas synonymes de démocratie ? Plus radicalement et pour éviter de nous tromper, ne pouvons-nous pas commencer à penser à d'autres types de gouvernance qui créent moins de secousses et de victimes au lieu de nous enfoncer de façon répétitive dans des cycles de « saisons sèches pluvieuses »³⁵ ? ■

35 Isidore NDAYWEL, *La Saison sèche est pluvieuse. L'audace de dresser le front pour un autre Congo*, Kinshasa, éd. Médiaspaul, 2017.